



## Agenda

**21 juillet** : rassemblement des véhicules anciens - iroise rétro mobile, place de la mairie, dès 8 h 30

**23 juillet** : interclub, club des châtaigniers, salle Ti an Oll (dominos) et salle Ti Laouen (pétanque), 13 h 30

## Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h

Mardi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h

Mercredi : 9 h - 12 h

Jeudi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h

Vendredi : 13 h 30 - 17 h

Fermeture le samedi matin pendant l'été.

## Urbanisme

### DEMANDES D'URBANISME



#### Déclarations préalables déposées

PERROT Jérémy : enduit sur façade

PERROT Jérémy : remplacement d'une fenêtre de toit

#### Déclarations préalables accordées

GRAND'HOMME Delphine abri de jardin

TRALBOUX Sébastien : abri de jardin

MORVAN Danielle : abri de jardin

ECO HABITAT ENERGIE : panneaux photovoltaïques

BOUDEHEN Laurent, création d'une palissade

#### Permis de construire accordés

GELEBART Joseph : construction d'un bâtiment

LE GALL Aude : abri de jardin

RAIL EMPLOI SERVICES : construction d'un bâtiment

#### Permis d'aménager refusé

PERARD David : division en vue de construire

### Quelle procédure pour déposer vos demandes d'urbanisme par voie dématérialisée ?

Vous pouvez déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme par voie électronique. Un guichet unique est à votre disposition par ce biais :

<https://sve.sirap.fr/#/029119/>

Le service urbanisme est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche par mail à [urbanisme@lanrivoare.fr](mailto:urbanisme@lanrivoare.fr) ou par téléphone au 02.98.84.24.75.

# Vie municipale

## MICRO-CRECHE LES FARFADETS

**Lundi 26 août 2024, ne manquez pas l'ouverture de votre nouvelle micro-crèche les Farfadets !**

C'est pour mieux répondre aux besoins des familles de Lanrivoaré que l'équipe municipale, gestionnaire de la structure, a choisi de faire évoluer la halte-garderie en micro-crèche.

Dès le 26 août, Maryline et Angéline, accueilleront, non seulement leur nouvelle collègue Sylviane et aussi et surtout... votre enfant. Cette année, l'équipe sera présente au forum des associations le 7 septembre.

Pour en savoir davantage, faire leur connaissance, vous renseigner sur les nouvelles modalités, accueil régulier ou occasionnel, n'hésitez pas à contacter Maryline au 02.98.32.40.23.

ACCUEIL DE  
2 MOIS 1/2  
À 3 ANS

### Micro-crèche "Les Farfadets"

Vous avez besoin d'un mode de garde régulier  
ou de quelques heures par semaine  
pour faire garder vos enfants ?

Accueil lundi, mardi et jeudi entre 7h30 et 18h

Les Farfadets  
7 rue de l'École - 29290 LANRIVOARÉ  
Tél : 02.98.32.40.23  
Mail : halte-garderie@lanrivoare.fr

## PLAN CANICULE

Le plan canicule est activé nationalement en France entre le 1er juin et 15 septembre, **afin de prévenir et limiter les conséquences sanitaires pendant une période de fortes chaleurs**. Les personnes âgées ou les enfants sont particulièrement à risque.

Quelques conseils :

- **limiter l'augmentation de la température de l'habitation en fermant les volets et rideaux.**
- **éviter les expositions à la chaleur : rester dans les pièces les plus fraîches du domicile et éviter les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes.**
- **s'hydrater régulièrement, adapter son alimentation, se mouiller la peau...**

Si vous voyez une personne faire un malaise : **faites le 15**

Autre numéro de téléphone utile (spécial canicule) :

**0800.06.66.66.**

Par ailleurs, dans le cadre de la « veille canicule », un registre nominatif des personnes sensibles (65 ans et + résidant à domicile, + de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant au domicile, personnes adultes handicapées) est tenu en mairie. La demande d'inscription sur ce registre est facultative. L'inscription peut être faite par la personne concernée, un tiers ou représentant légal.

## RAPPEL - HORAIRES D'ÉTÉ

Pour votre information, la mairie sera fermée **tous les samedis de juillet et août**. Comptant sur votre compréhension.

## BIBLIOTHEQUE

**Du 7 juillet au 31 août, la bibliothèque adopte ses horaires d'été :**

mercredi 10 h 30 - 12 h ;  
vendredi 17 h 30 - 19 h ;  
dimanche 10 h 30 - 12 h.

Fermeture exceptionnelle **le 14 juillet**.

L'abonnement à la bibliothèque permet d'emprunter 5 documents par personne : romans, albums, documentaires, bandes dessinées, issus du fonds de Lanrivoaré ou des autres bibliothèques du réseau An Hentig .

- gratuit jusqu'à 25 ans
- 10€ par famille

Contact :

02.98.84.37.73 ou

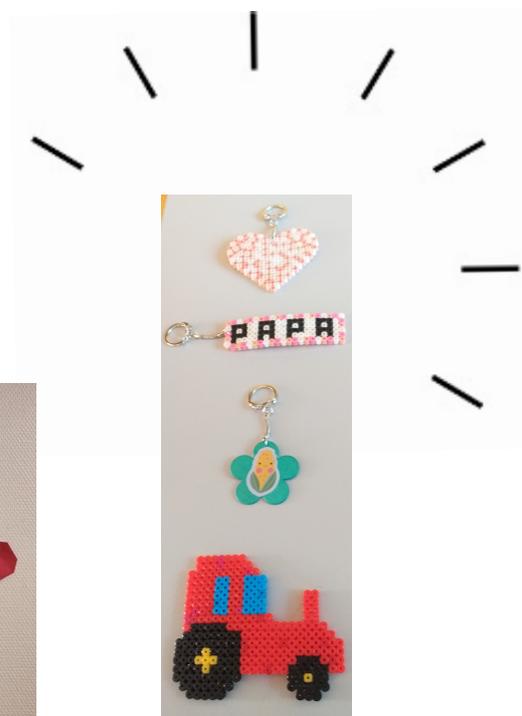
bibliotheque@lanrivoare.fr

# Vie Scolaire

## GARDERIE PERISCOLAIRE

Un moment créatif à la garderie :  
*des cadeaux pour maman et papa*

À la garderie, l'heure est à la créativité et à la joie avec les enfants qui se lancent dans des projets manuels pour faire plaisir à leurs parents. Les mamans ont été gâtées avec de magnifiques boîtes en décopatch, tandis que les papas ont reçu des porte-clés, le tout réalisé avec l'aide dévouée du personnel de la garderie.



# Enfance Jeunesse

## TRANSPORT SCOLAIRE

L'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo (car, train et bateau) est ouverte depuis fin mai.

Cette inscription se déroulera en ligne. La date limite d'inscription au transport scolaire est **fixée au 17 juillet 2024**. Pour toute demande reçue après cette date, **une majoration de 30 euros sera appliquée**.

En janvier 2024, la Région Bretagne a fait le choix de déployer auprès de l'ensemble des scolaires de son réseau de transport la carte KorriGo.

**La carte est valable 7 ans** et doit donc être conservée par les élèves pour l'année scolaire à venir pour circuler sur le réseau BreizhGo vers leurs établissements scolaires. Les familles ont la possibilité d'acheter des titres de transport d'autres réseaux de transport et de les charger sur la carte KorriGo.

 **Inscriptions sur le site de BreizhGo :**  
<https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/finistere>



## FORUM DES ASSOCIATIONS

**Un rendez-vous à ne pas manquer !**

Comme tous les ans, l'équipe municipale se fait un plaisir d'organiser le traditionnel forum des associations. Cette année, il aura lieu le **samedi 7 septembre, de 10 h à 12 h 30**, au complexe multifonctions de la Forge.

C'est l'occasion de renouveler votre adhésion, de découvrir les nombreuses activités sportives, culturelles, de loisirs que les associations de la commune vous proposent.

Vous ferez également plus ample connaissance avec les bénévoles des associations, vos futurs coachs, les bénévoles de la bibliothèque, les animateurs jeunesse, la médiatrice numérique ainsi que vos élus.

**Nous vous attendons, nombreuses et nombreux.  
A très bientôt, au plaisir.**

## CLUB DES CHATAIGNIERS

L'ensemble vocal "joie & chansons" du club des châtaigniers de Lanrivoaré participera à un concert en faveur de l'école Sainte-Anne de Plouguin avec deux autres groupes.

Ce concert se déroulera le :  
**samedi 6 juillet à partir de 18 h 30 au Manoir de Lesven à Plouguin**

Entrée gratuite et restauration - buvette sur place.

**Venez nombreux !**

**Mardi 9/07** : Brélès  
Interclub de dominos à la méléée salle Lez Kelenn et de pétanque stade François Le Gall. Inscriptions à partir de 13 h 30.

**Mardi 23/07** : Lanrivoaré  
Interclub de dominos à la méléée salle Ti An Oll et de pétanque salle Ti Laouen. Inscriptions à partir de 13 h 30.

**Mercredi 28/08** : Ploudalmézeau  
Concours de belote et de dominos à la méléée à l'Arcadie et de pétanque à Keribin. Inscriptions à partir de 13 h 30.

Rappel : le club sera fermé les 8 et 15 août. Reprise le jeudi 22 août.

# Vie Associative

## COMITÉ DES FETES

### Soirée moules-frites : un véritable succès !

Pour clore la fête des associations de l'après-midi, le comité des fêtes de Lanrivoaré organisait, samedi 15 juin, sa soirée « moules frites en fanfare ». Cette édition 2024 fut un vrai, beau succès !

La soirée était animée par deux fanfares, "Fanfarnaüm" et "Les Poney M".

Tour à tour, elles ont réchauffé l'ambiance et "mis le feu" jusqu'à tard dans la soirée.

Saluons la bonne idée de l'équipe, avertie, du comité des fêtes de transformer la salle de la Forge en repli stratégique, pour ne pas risquer, pour la 3ème année consécutive de tomber à l'eau !



En témoignage, le public qui s'est déplacé nombreux, l'ambiance chaleureuse et familiale, la bonne humeur et les sourires communicatifs de cette fête traditionnelle du mois de juin.

Un grand bravo aux bénévoles de l'association qui ont assuré l'organisation et le bon déroulement de la fête !

Un grand merci aux associations qui ont animé la commune en proposant aux habitants de venir découvrir leurs activités !

Le comité vous souhaite un très bel été et vous donne rendez-vous au pardon des châtaignes.

## IROISE RETRO MOBILE

### Rassemblement et balade véhicules anciens

L'association iroise rétro mobile, organise comme chaque année, son rassemblement de voitures anciennes, "l'Iroise Rétro Tour" **le dimanche 21 juillet**.

Une quarantaine de voitures anciennes, de plus de 35 ans, dont certaines avant guerre, seront rassemblées à cette occasion à partir de 8 h 30 place de la mairie.

Le départ pour une balade à la découverte du patrimoine du Pays d'Iroise sera donné à 10 h après que les équipages aient pris le café, offert par la municipalité.

Après une journée entre terre et mer, les véhicules et leurs occupants seront de retour place de la mairie vers 17 h 30.

#### Contact :

iroise-retro-mobile@orange.fr ou 06.83.71.24.67

**IROISE RETRO TOUR**  
21 JUILLET 2024

Rassemblement & balade véhicules anciens

**Plouarzel**  
Exposition  
12h30/15h00

**LANRIVOARE**  
Rassemblement/exposition  
8h30/10h et 17h00/18h30  
PLACE DE LA MAIRIE

Organisé par **IROISE RETRO MOBILE**  
Contact : iroise-retro-mobile@orange.fr / 0683712467  
Voitures de plus de 35 ans / 15€ par véhicule

Logos: Plouarzel, Lanrivoaré, Iroise Info, Axa, MTT, BH CAR, AXA, MTT, SAINT RENAN, IROISE RETRO MOBILE.

# Informations Diverses

## ROUTE TRAIT BREIZH

La Route Trait Breizh est un événement équestre qui se déroule en Bretagne du 19 au 25 août et met en valeur les chevaux de trait à travers diverses épreuves et démonstrations. Cette compétition itinérante se tient chaque année et attire des équipes de toute l'Europe. Afin d'aborder cette compétition dans les meilleures conditions, l'équipe bretonne va se réunir pour un week-end d'entraînement à Pervézen à Lanrivoaré les 6 et 7 juillet 2024.



# Informations Communautaires

## NAVETTE DU LITTORAL

La navette du littoral affrétée par Pays d'Iroise Communauté repart pour la 3ème saison consécutive, 3 jours/semaine : les mardi, mercredi et jeudi. Elle permet de rallier le nord au sud du territoire et inversement, avec 16 arrêts pour 2,50 €.

Informations et horaires sur [www.pays-iroise.bzh](http://www.pays-iroise.bzh).

## CENTRES NAUTIQUES

Du 1/07 au 30/08 : stages dès 4 ans sur les centres nautiques de Plougonvelin, Ploudalmézeau, Plouarzel et Landunvez. Rejoins l'équipage ! Réservation en ligne sur [nautisme.pays-iroise.bzh](http://nautisme.pays-iroise.bzh).

Infos : [npi@ccpi.bzh](mailto:npi@ccpi.bzh), Plougonvelin et Plouarzel : 02.98.48.22.20, Ploudalmézeau et Landunvez : 02.98.48.76.23

## COUCHES LAVABLES

Les couches lavables, c'est l'idéal pour faire des économies (800 € lavage compris) et produire moins de déchets (1 tonne d'ordures ménagères évitées). Pays d'Iroise Communauté prête des couches de marques différentes et aide financièrement à l'achat de couches neuves ou d'occasion. Renseignements sur [www.pays-iroise.bzh](http://www.pays-iroise.bzh) et au 02.98.32.37.83.

## ECOLE DE MUSIQUE

Tournée des lauréats de nouvelle scène, le tremplin de l'école de musique : 10/07 mercredis musicaux du Conquet, 18h : Ceiliroise (musique irlandaise), Black mess (pop-rock), 21/07 Plouarzel : Ceiliroise, 21/07 Lampaul-Plouarzel : Cosmonium (pop rock), 7/08 à Ploudalmézeau au Moulin Neuf en première partie de Brind'zinc, 9/08 en 1ère partie du fest noz de Lochrist.

PROCHAIN KELEIER

Parution le jeudi 29 août 2024

Articles à déposer avant le lundi 5 août par mail à [info@lanrivoare.fr](mailto:info@lanrivoare.fr)

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 MAI 2024 : EXTRAIT DU PROCES VERBAL**

**L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception d'Anne TARTU qui a donné pouvoir à  
Thierry BILCOT  
secrétaire de séance : Céline Boennec-Kerebel**

**Déclaration(s) d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)**

Section et numéro cadastral	Superficie	Adresse	Décision
AA 0096	619 m <sup>2</sup>	21 route de Ploudalmézeau	non-préemption
AA 0095	979 m <sup>2</sup>	20 Pen Ar Créac'h	non-préemption
AC 010 - 0107	977 m <sup>2</sup>	11 B route d'Argenton	non-préemption
AL 0056	880 m <sup>2</sup>	2 impasse Nyassa	non-préemption

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU 26 MARS 2024**

Un procès-verbal de réunion de l'instance délibérante est établi après chaque réunion et est soumis à l'approbation de l'instance lors de la réunion suivante.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024.

**CONTRATS EN CONVENTIONS SIGNES PAR  
DELEGATION**

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment de restaurant scolaire.

**MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU  
FINISTÈRE POUR ENGAGER LE DIALOGUE  
SOCIAL ET LANCER LA PROCÉDURE DE MISE  
EN CONCURRENCE EN VUE DE CONCLURE UNE  
CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIÈRE  
DE PRÉVOYANCE**

L'article L 827-9 du Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (Mutuelle santé) ainsi que les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (prévoyance) auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent dans les conditions définies aux articles L 827-10 et L 827-11 du Code général de la fonction publique.

L'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation financière :

- au 1er janvier 2025 pour la garantie prévoyance avec un montant minimum de 7 euros
- au 1er janvier 2026 pour la garantie santé avec un

montant minimum de 15 euros.

Cette participation peut intervenir soit :

- au titre de contrats et règlements labellisés dans les conditions prévues à l'article L 310-12-2 du code des assurances,
- soit dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure un contrat ou une convention de participation d'une durée de six ans, à adhésion facultative ou obligatoire.

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du FINISTÈRE a décidé de mener, pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent, une procédure de mise en concurrence transparente afin de choisir un organisme ou un groupement d'organismes compétent(s) au sens de l'article L 827-5 du Code général de la fonction publique et conclure avec celui-ci une convention de participation portant sur la garantie prévoyance.

A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité/l'établissement conserve entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du FINISTÈRE.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité de mandater le Centre de gestion du Finistère pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives afin de lancer la consultation nécessaire à la conclusion d'une convention de participation en matière de prévoyance ; de s'engager à communiquer au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du FINISTÈRE les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs en cause ; de prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Finistère.

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

La commission communale « Vie associative, Culture, Communication » s'est réunie le 2 avril 2024. La commune subventionne les associations de la commune qui en font la demande forfaitairement et en fonction du nombre et de l'âge des adhérents (enfants/adultes).

Elle peut également attribuer des subventions exceptionnelles pour des événements exceptionnels et des besoins exceptionnels étudiés chaque année en fonction des demandes et du contexte. L'octroi de ces subventions exceptionnelles est conditionné par la production de factures et/ou de justificatifs.

Subventions forfaitaires en fonction du nombre d'adhérents, aux associations sportives et socio-culturelles :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Montant subvention 2024	ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES	Montant subvention 2024
S.C.L. Foot	1 330 €	APE Cours de voile (2023/2024 (CE2/CM1/CM2	1325 €
T.C.L Tennis	604 €	Club des chataigniers (Club des aînés)	368 €
C.S.T.T.L (tennis de table)	262 €	Familles rurales (chant, guitare, piano, dessin, art floral, couture)	548 €
Club de gym (adh FSGT)	688 €	UNC (Anciens combattants)	398 €
Familles Rurales (sect° sport = éveil corporel, hip hop)	458 €		
<b>Total associations sportives</b>	<b>3 342 €</b>	<b>Total associations socio-culturelles</b>	<b>2 639 €</b>

Subventions aux associations extérieures :

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Montant subvention 2024
ADMR des 2 Abers	80 €
Ar Redadeg	120 €
Association Les Amis d'Alexis (EHPAD Ploudalmézeau)	80 €
Amicale des donateurs de sang de Ploudalmézeau	80 €
Bibliothèque sonore du Finistère	80 €
CDMJSEA29	80 €
Comité départemental du Finistère concours national scolaire du prix de la Résistance et de la Déportation	80 €
Iroise Actions Solidaires	80 €
Rêve de clown Bretagne	80 €
Leucémie Espoir 29 – Association Céline et Stéphane	80 €
<b>TOTAL</b>	<b>840 €</b>

Subventions exceptionnelles aux associations :

ASSOCIATIONS	Montant subvention exceptionnelle
APE – livres de Noël	145 €
APE – affiches permanentes Kig ha farz et tabliers	432 €
Comité des fêtes – achat tuyau et détendeur butane	500 €
<b>Total</b>	<b>1 077 €</b>

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations mentionnées ci-dessus, pour un montant total de 7 898 €.

**KELEIER JUILLET AOUT 2024**

## SUBVENTION POUR SÉJOUR SCOLAIRE EN FRANCE OU A L'ÉTRANGER OU STAGE A L'ÉTRANGER

Une subvention d'un montant de 25 € est versée aux familles pour les collégiens ou lycéens, domiciliés sur la commune de Lanrivoaré, ayant réalisé un voyage scolaire à l'étranger ou un stage dans le cadre scolaire à l'étranger.

Il est proposé de maintenir le montant de cette subvention à 25 € dans les conditions suivantes :

- subvention versée aux collégiens ou lycéens, domiciliés sur la commune de Lanrivoaré, ayant réalisé un voyage scolaire en France ou à l'étranger ou un stage dans le cadre scolaire à l'étranger, au cours de l'année scolaire.

Pour bénéficier de cette subvention, les familles doivent remettre une attestation établie par l'établissement scolaire ainsi qu'un relevé d'identité bancaire en mairie.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité d'accorder une subvention de 25 € aux collégiens ou lycéens, domiciliés sur la commune de Lanrivoaré, ayant réalisé un voyage scolaire en France ou à l'étranger ou un stage dans le cadre scolaire à l'étranger au cours de l'année scolaire à raison d'une demande par année scolaire.

## DÉTERMINATION DU FORFAIT COMMUNAL POUR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ÉCOLES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION ET POUR LES ENFANTS DES COMMUNES EXTÉRIEURES

La commune participe chaque année à la scolarisation des élèves fréquentant l'école Notre Dame de Liesse à St Renan :

- pour l'accueil en classe pour l'inclusion scolaire ;
- pour la scolarisation dans une section d'apprentissage d'une langue régionale.

Le coût annuel défini servira de base de facturation pour les enfants des communes extérieures.

Niveau classe	Coût annuel 2023/2024
Maternelle	1 538 €
Primaire	681 €

La commission finances s'est réunie le 6 mai 2024 et a donné un avis favorable au calcul du coût par élève.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité la fixation du montant de la participation aux écoles pour l'année 2023/2024 à 1 538 € pour un élève de maternelle et à 681 € pour un élève de primaire ; de conditionner la participation à l'école Notre Dame de Liesse à la présentation d'une demande écrite accompagnée d'un état récapitulatif des élèves de Lanrivoaré concernés, inscrits et présents dans l'école au 15 septembre de l'année concernée et sur présentation des derniers comptes et résultats validés et le budget prévisionnel de l'école, de l'année en cours ; de dire que les coûts définis serviront de base pour les enfants des communes extérieures fréquentant l'école Mac Orlan, selon accord des communes respectives.

### CONVENTION 2024 – CHANTIER INSERTION RAIL EMPLOI SERVICES

L'association Rail Emploi Services, dont le siège est basé sur la commune de Lanrivoaré, a mis en place un chantier d'insertion sur le Pays d'Iroise en 2023 (délibération n° 2022.7DEC12-85 du 12 décembre 2022 validant le principe d'engagement de la commune à soutenir le déploiement de ce service).

Les communes et la communauté de communes ont acté le principe de faire appel au Rail pour diverses prestations pour un volume de 200 jours de travail par an et dont la répartition proposée est de 1/3 pour la communauté de communes et 2/3 pour les communes.

Les prestations proposées pour l'année 2024 portent sur des interventions dans le cadre de la préservation des milieux naturels et autres services aux collectivités pour un volume de 4,2 jours.

Les tarifs de cette prestation sont :

- une journée (environ 6 heures avec 1 encadrant et 6 agents) : 540 euros ;
- coût d'utilisation de machines thermiques : 9,50 euros par jour et par machine mise en œuvre.

Les fournitures et matériaux nécessaires aux interventions sont à fournir par la commune.

L'adhésion à l'association est de 15 euros pour l'année.

Madame le Maire précise que grâce à l'adhésion annuelle, la collectivité peut faire appel à du personnel remplaçant.

Une convention doit formaliser les conditions de la mise à disposition de l'équipe du chantier d'insertion de Rail Emploi Services pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la signature de la convention de mise à disposition de l'équipe de chantier d'insertion pour la commune de Lanrivoaré, au titre de l'année 2024, pour un volume de 4,2 jours.

### TARIFICATION DES SERVICES DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2024-2025

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL présente le coût des services de la restauration scolaire 2023.

Restauration scolaire 2023			
Dépenses		Recettes	
Charges courantes :	13 649	51 583	Participation des familles
Eau	578	50 180	12390 Repas réservés & consommés
Electricité	10 524	541	102 Repas réservés en retard et consommés
Produits entretien	1 106		213 Repas non consommés mais facturés
Assurance bâtiment	199	863	
Téléphone	57		
Redevance OM	259		
Logiciel	400		187 Repas commandés mais non facturés (maladie)
Analyses / Contrôles sanitaire	282	-	
Charges financières (TIP)	78		
Entretien matériel	165		
Charges de personnel :	49 696		
Brut et charges patronales	48 174		
Achats (blouses, ...)	616		
Assurance du personnel	906		
Alimentation :	39 987		
Achats CONVIVIO	39 225		
Autres Achats	762		
<b>Total dépenses</b>	<b>103 332</b>	<b>51 583</b>	<b>Total recettes</b>
<b>Coût à charge de la commune :</b>		<b>51 749</b>	

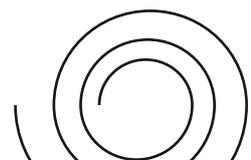
Le coût de revient d'un repas s'élève à 8.13 €.

Proposition des tarifs pour l'année scolaire 2024-2025 :

	2023/2024	Proposition 2024/2025
Repas réservé AVANT 11h J-1 ouvré	4,05 €	4,05 €
Repas réservé APRES 11h J-1 ouvré	5,30 €	5,30 €
Repas annulé AVANT 11h J-1 ouvré	- €	- €
Repas annulé APRES 11h J-1 ouvré ou non annulé sera facturé (car commandé)	4,05 €	4,05 €
Repas annulé pour maladie AVANT 11h J	- €	2,00 €
Repas annulé suite départ dans la matinée de l'enfant pour maladie	- €	2,00 €
Repas annulé pour maladie APRES 11h J ou non annulé sera facturé	4,05 €	4,05 €
Repas adultes	7,00 €	7,00 €

La commission finances, réunie le 6 mai a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité des votants (12 voix « Pour » et 3 voix « Contre » Thibaud IDOUX, Thierry BILCOT, Anne TARTU) décide d'approuver la tarification de la restauration scolaire au titre de l'année scolaire 2024/2025.



## TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Les coûts de la garderie périscolaire en 2023 :

Garderie périscolaire 2023			
Dépenses		Recettes	
Charges courantes :	8 039	28 998	Participation des familles
Eau	255		
Electricité	4 789		
Téléphone	449		
Fournitures et matériels d'activité	575		
Produits entretien	204		
Alimentation	1 087		
Assurance bâtiment	199		
Redevance OM	37		
Logiciel	400		
Charges financières (TIP)	44		
Charges de personnel :	32 566		
Brut et charges patronales	31 965		
Assurance	601		
<b>Total dépenses</b>	<b>40 605</b>	<b>28 998</b>	<b>Total recettes</b>
<b>Coût à charge de la commune :</b>		<b>11 607</b>	

Au cours de la commission des finances du 6 mai, il a été proposé les tarifs suivants pour l'année scolaire 2024-2025 :

	Heure *	Goûter	Pénalité après 19h
2023-2024	2,4	0,65	15€/enfant
<b>Proposition 2024-2025</b>	<b>2,4</b>	<b>0,65</b>	<b>15€/enfant</b>

\* heure de garderie est facturée au ¼ d'heure, tout ¼ d'heure entamé est dû

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des votants (14 voix « Pour » et 1 « Abstention » de Joseph ARZEL) d'approuver la nouvelle tarification de la garderie périscolaire au titre de l'année scolaire 2024-2025.

### CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LE SDEF ET LA COMMUNE POUR LA RÉNOVATION DES ARMOIRES C2-C3-C6-C9

Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour les travaux suivants : Eclairage Public – Rénovation des armoires C2 argenton- C3 rue de la gare– C6 kerjoly – C9 près du stade.

La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours.

Le montant de la participation financière se décompose de la manière suivante :

Financement du SDEF à hauteur de 50 % : 4 475 € HT

Financement de la commune :

**KELEIER JUILLET AOUT 2024**

\* rénovation d'armoires 4 475 € HT

\* Soit un total, à charge de la collectivité, de 4 475 € HT

Cette contribution est basée sur le coût estimé des travaux.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité d'accepter le projet de réalisation des travaux de rénovation des armoires C2 – C3 – C6 – C9 ; d'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 4 475 € HT ; d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions auprès des tous organismes ; d'autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

### CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A L'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DE LA MONTAGNE – OUV 191

Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour les travaux suivants : Eclairage Public – Rénovation mât + lanterne – rue de la Montagne – Ouv 191.

La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours.

Le montant de la participation financière se décompose de la manière suivante :

Financement du SDEF :

950 € HT

Financement de la commune :

\* rénovation de point lumineux

1 250 € HT

\* Soit un total, à charge de la collectivité, de

1 250 € HT

Cette contribution est basée sur le coût estimé des travaux. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité d'accepter le projet de réalisation des travaux de rénovation d'un mât et lanterne, rue de la Montagne – Ouv 191 ; d'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 1 250 € HT ; d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions auprès des tous organismes ; d'autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses avenants.

**N°847**

## **CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LE SDEF ET LA COMMUNE POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE BREST ET PLOUDALMÉZEAU**

Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour les travaux suivants : Eclairage Public - Rénovation RD168 route de Brest-Route de Ploudalmézeau - 37 lanternes.

La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours.

Le montant de la participation financière se décompose de la manière suivante :

Financement du SDEF : 14 800 € HT

Financement de la commune :

\* rénovation de point lumineux

28 200 € HT

\* Soit un total, à charge de la collectivité, de 28 200 € HT

Cette contribution est basée sur le coût estimé des travaux. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité d'accepter le projet de réalisation des travaux d'éclairage public - rénovation RD168 route de Brest-Route de Ploudalmézeau - 37 lanternes ; d'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 28 200 € HT ; d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions auprès des tous organismes ; d'autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

## **CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE A LA CRÉATION D'UN BATEAU – 34 ROUTE DE BREST**

Les propriétaires de la parcelle située au 34 route de Brest sollicitent la création d'un accès voiture pour accéder à leur propriété. Ces travaux seront réalisés par l'intermédiaire de la commune et une refacturation à l'administré sera établie.

Pour valider ces conditions de réalisation, une convention financière analysée comme une offre de concours pour effectuer ces travaux d'abaissement de trottoir (création d'un bateau), sera établie et signée entre la commune et l'administré. Cette convention a pour objet de fixer les conditions administratives, techniques et financières de réalisation de ces travaux d'accès rendus nécessaires pour la création d'un accès véhicule à l'immeuble.

La contribution financière s'établit à 1 065,60 € TTC.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à

**KELEIER JUILLET AOUT 2024**

signer cette convention, pour un montant de 1 065,60 € TTC à la charge du propriétaire du 34 route de Brest.

## **CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE A LA CRÉATION D'UN BATEAU – 36 ROUTE DE BREST**

Les propriétaires de la parcelle située au 36 route de Brest sollicitent la création d'un accès voiture pour accéder à leur propriété.

Ces travaux seront réalisés par l'intermédiaire de la commune et une refacturation à l'administré sera établie. Pour valider ces conditions de réalisation, une convention financière analysée comme une offre de concours pour effectuer ces travaux d'abaissement de trottoir (création d'un bateau), sera établie et signée entre la commune et l'administré.

Cette convention a pour objet de fixer les conditions administratives, techniques et financières de réalisation de ces travaux d'accès rendus nécessaires pour la création d'un accès véhicule à l'immeuble. La contribution financière s'établit à 1 065,60 € TTC. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à signer cette convention, pour un montant de 1 065,60 € TTC à la charge du propriétaire du 36 route de Brest.

## **ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AC NUMÉRO 63 – ROUTE DE BREST**

La commune a l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée section AC numéro 63, d'une de 750 m<sup>2</sup>, située route de Brest à Lanrivoaré, propriété de Monsieur JENE Claude et de Madame OMNES Patricia. Cette bande de terre est contigüe à l'espace de loisirs du Tumulus et borde la route départementale 168. Cette parcelle entre dans une logique foncière communale de continuité visuelle des espaces publics communaux. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC numéro 63, sise route de Brest à Lanrivoaré (29290) pour un montant de 750 € ; les frais de notaires ou tous frais afférents en sus seront à la charge de la commune ; autorise Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à établir et signer au nom de la commune l'acte notarié et tous les documents afférents à ce dossier ; dit que les crédits nécessaires à l'acquisition des parcelles seront inscrits au budget.

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR PÉRISCOLAIRE**

A ce jour, il existe un règlement pour la restauration scolaire et un autre pour la garderie périscolaire. Il est proposé de les fusionner afin d'avoir une vision globale des règles liées aux services périscolaires.

**N°847**

Le dossier d'inscription aux services périscolaire sera complété de la signature de l'élève qui confirmera avoir lu avec les responsables légaux le document et qui s'engagera à le respecter. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des votants (14 voix « Pour » et 1 « Abstention » de Joseph ARZEL) le projet de fusion du règlement intérieur des services périscolaires sous réserve de modulations concernant la valorisation des comportements.

### **LANCEMENT D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ANIMATION JEUNESSE – RAPPORT DE PRÉSENTATION**

La convention actuelle établie pour l'animation jeunesse avec une association, entrée en vigueur le 1er janvier 2023, expire le 31 décembre 2024 après signature d'un avenant d'une durée d'un an.

Lors d'une séance le 21 mai, la commission « petite enfance – enfance – jeunesse – vie scolaire » a émis un avis favorable au lancement d'une procédure de remise en concurrence dans le cadre d'une concession de service public.

En application de l'article L.1411-1 du CGCT, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le principe d'une délégation de service public, dite aujourd'hui concession de service public dans le Code de la commande publique.

Un rapport de présentation a été adressé à l'ensemble des membres et sera joint en annexe de la délibération. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence dans le cadre d'une concession de service public dite délégation de service public.

### **VALIDATION DU SCHÉMA VÉLO COMMUNAL**

Un groupe de travail a été mis en place dans le but d'élaborer un schéma vélo communal. Il a été réuni à plusieurs reprises afin de dresser un diagnostic et des objectifs. Des sorties à vélo ont été organisées pour établir les boucles cyclables proposées dans le schéma. Le schéma directeur vélo communal s'insère dans l'environnement des politiques communautaires, départementales, mais aussi régionales et nationales, et a donc été pensé en cohérence avec :

- la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 ;
- les documents de planifications du territoire :
  - o Il répond aux enjeux de développement durable de l'Agenda 21 de la commune,
  - o Il s'intègre dans le PLU communal,
  - o Il a vocation à répondre aux préconisations du Scot du Pays de Brest

**KELEIER JUILLET AOUT 2024**

o Il est un complément du schéma directeur vélo élaboré par la CCPI.

Ce schéma directeur vélo doit permettre de répondre à plusieurs problématiques :

- faciliter et promouvoir la pratique du vélo,
- inciter à l'usage du vélo pour les déplacements vers les infrastructures communales et commerces,
- sécuriser le déplacement des enfants à vélo,
- permettre le stationnement sur l'ensemble des sites accueillants du public. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité la validation du projet de schéma directeur vélo communal ; autorise Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à solliciter la participation financière de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, le Département out tout autre concours ou subvention pour ce projet et à signer tout document nécessaire à la recherche de financement, autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

### **ACTUALISATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL**

Une convention de mise à disposition du club de moto-cross des Abers doit être modifiée car liée à une homologation arrivant à terme. En effet, cette convention comporte des mentions limitées dans le temps quant aux diverses autorisations nécessaires à la pratique des activités de l'association, ce qui implique de renouveler la convention à chaque modification. Il est proposé en conseil municipal d'adopter une nouvelle convention. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité la signature de la convention d'occupation du domaine privé communal entre la commune et l'association moto club des Abers, pour l'occupation de la parcelle A 685.

**N°847**